SORBIERS CULTURE
ANIMATIONS EXPOSITIONS

CONCOURS PHOTOS 2017

À chacun sa couleur

DU 28 JUIN AU 4 SEPTEMBRE 2017

INSCRIPTION AVANT LE 2 JUIN 2017
RÈGLEMENT DISPONIBLE À SORBIERS CULTURE

CONCOURS PHOTOS 2017

19e ÉDITION | RÈGLEMENT

ARTICLE 1ER

La Mairie de Sorbiers organise un concours de photos

SUR LE THÈME

« A Chacun sa Couleur »

(monochrome ou couleur dominante)

ARTICLE 2

Les participants fourniront une seule photo de format 20x27 cm (ou approchant à 2cm près), imprimée sur du papier photo

(Ne pas coller la photo sur un support : feuille, carton couleur, cadre....)

ARTICLE 3

La photo sera remise ou envoyée à Sorbiers Culture – Animations/Expositions **au plus tard le 2 juin 2017** dans une enveloppe portant :

Le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse mail du participant.

Elle sera accompagnée d'un titre légendé.

En plus du tirage papier, le fichier numérique en format jpeg devra être envoyé par mail à : sorbiersculture@mairie-sorbiers.fr

ARTICLE 4

Le concours est ouvert à toute personne physique, majeure ou mineure

(avec autorisation écrite des parents), et aux photographes amateurs.

ARTICLE 5

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours.

Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

La ville de Sorbiers se réserve le droit de reproduction à des fins de communication et de documentation et s'engage pour sa part, à respecter le copyright de l'auteur.

Chaque participant(e) déclare être l'auteur(e) de la photo soumise.

Chaque participant(e) garantit avoir obtenu les autorisations d'utilisation du droit à l'image des personnes représentées. En cas de contestation ou de litige, seule la responsabilité des auteurs(es) pourra être recherchée à l'exclusion de celle de l'équipe organisatrice.

ARTICLE 6

Les résultats seront affichés à partir du 28 juin 2017. Tous les envois seront soumis à un jury souverain composé d'élus, de professionnels et d'amateurs de l'image et du monde de l'art. Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques et les décisions seront sans appel.

ARTICLE 7

Les photographies seront présentées lors d'une exposition qui aura lieu du 28 juin au 4 septembre à Sorbiers Culture.

ARTICLE 8

Les dix premiers seront primés par le jury et le prix du public récompensera un des participants du concours.

ARTICLE 9

La participation vaut acceptation du règlement et tout litige éventuel sera réglé par le jury.

SORBIERS CULTURE : Animations/Expositions
2 avenue Charles de Gaulle, 42290 Sorbiers
04 77 01 11 42 | **sorbiersculture@mairie-sorbiers.fr**

sorbiers